



## COMPTE-RENDU DE VISITE DES SPIP DE BORDEAUX MO ET GRADIGNAN

*Les 19 et 20 septembre 2022.*

Le présent compte-rendu a été rédigé au vu des constatations faites et des propos recueillis par **FO Justice CPIP** auprès des collègues rencontrés lors de notre venue au SPIP de BORDEAUX MO et GRADIGNAN.

### **SPIP de Gironde. Antenne milieu ouvert Bordeaux**

#### **Répartition de la charge de travail :**

Il a été porté à notre connaissance une charge de travail bien supérieure à celle préconisée par les organigrammes de référence, à savoir plus du double de mesures pour une partie de l'équipe du SPIP milieu ouvert.

En effet, les CPIP accompagnant des PPSMJ en milieu libre se voient attribuer 125 à 130 mesures alors que leurs collègues en charge de l'animation de programmes collectifs sont moins accablés (décharge de 50% de l'effectif et des permanences).

Si **FO Justice CPIP** reconnaît le bien fondé de la prise en charge collective sur le plan de la lutte contre la récidive sur des thématiques en relation avec la mission, de la montée en compétence des agents ou de l'épanouissement professionnel, pour autant, il nous semble difficile de faire perdurer cette iniquité de traitement au sein d'un même service.

Aussi, tant que les moyens RH ne permettront pas une prise en charge de qualité, via un nombre d'affectations par CPIP raisonnable, **FO Justice CPIP** demande la réorganisation du service pour privilégier la prise en charge des PPSMJ dans le cadre d'un accompagnement individualisé, plutôt que la demande institutionnelle de prise en charge collective.

#### **Sécurisation des locaux :**

Le système de sécurisation des locaux du SPIP milieu ouvert laisse à désirer.

Les collègues CPIP nous ont alerté sur la présence de probationnaires qui réussissent à monter dans les étages et à déambuler dans les couloirs ou d'une personne sans domicile fixe dormant pendant plusieurs jours au sous sol du bâtiment dans le parking.

Notre organisation syndicale dénonce ces manquements aux règles de sécurité et préconise une réévaluation des mesures actuellement mises en place.

#### **Projet de déménagement vers la cité administrative :**

Les agents du SPIP milieu ouvert à Bordeaux s'interrogent quant au futur déménagement des locaux du SPIP au sein des bâtiments de la cité administrative.

Selon les informations transmises aux équipes, les agents ont relevé un sous-dimensionnement des nouveaux locaux face aux besoins identifiés.

A la lecture du plan et selon les projections des organigrammes de référence, il est évident que le nouveau site sera très rapidement en position de suroccupation.

Les bureaux des agents tels que définis à ce jour ne semblent pas respecter la préconisation de surface minimal de travail de 11m<sup>2</sup> par personne :

- 5 bureaux individuels de 16,9 à 20,3m<sup>2</sup> réservés à l'encadrement (FO Justice tient à rappeler que quelque soit la fonction de chacun au sein du service tout agent mérite des conditions de travaille équivalentes)
- 1 bureau à 2 personnes soit 8,8m<sup>2</sup> par agent,
- 2 bureaux de 4 personnes soit 7,8m<sup>2</sup> par agent pour le plus grand des deux,
- 14 bureaux de 3 personnes soit entre 5,8m<sup>2</sup> et 6,7m<sup>2</sup> par agent en fonction des surfaces de chaque pièce.
- 2 bureaux dits de « passage » de 6 personnes soit 6,7m<sup>2</sup> par agent et 4 personnes soit 7,6m<sup>2</sup> par agent.

**FO Justice CPIP** tient à rappeler que dans un bureau de CPIP, il est nécessaire d'avoir un bureau et une armoire contenant les dossiers des probationnaires ainsi qu'une chaise par agent.

De plus il semble que la problématique des places de parking perdure : chaque agent doit pouvoir garer son véhicule s'il le désire . Dans le cas contraire quel serait le motif de l'attribution ou non d'une place ?

**Notre organisation syndicale tire la sonnette d'alarme !**

**Un déménagement ne peut pas se faire au dépend des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. Aussi notre représentant local à va saisir le CHSCT. Nous demandons donc que les locaux disponibles au même étage que celui des bureaux d'entretien puissent faire l'objet d'une étude afin d'être ajouté au projet actuel.**

## **SPIP de Gironde . Antenne milieu fermé GRADIGNAN**

---

**FO Justice CPIP** est révolté de constater l'état de dégradation avancée des conditions de travail de nos collègues au SPIP, antenne milieu fermé de Gradignan.

Si dans notre communiqué de mars 2022 ,nous dénoncions déjà ces conditions, notre venue 6 mois plus tard nous laisse constater l'état de fatigue croissant et de mal-être de nos collègues de terrain.

Face à des conditions de détention datant d'un autre temps, tous les collègues du SPIP sont en grande souffrance et tentent par leur professionnalisme et leur sens du service public de continuer à faire fonctionner un système à bout de souffle.

Les CPIP du grand quartier se voient affecter 120 dossiers par agent alors que les préconisations européennes sont de 60.

Le rythme d'un travail en maison d'arrêt avec un tel effectif rend impossible le respect des délais et la mise en place d'un travail de qualité.

Actuellement le CP de Gradignan accueil 787 détenus, le plan de crise mis en place suite à la visite de la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté a permis de faire baisser l'effectif de 100 PPSMJ cependant la situation stagne laissant craindre aux équipes une nouvelle dégradation en raison de l'état de surembournement des établissements pour peine ayant servi de « déversoirs ».

***Nous observons une perte de sens, des injonctions paradoxales de la part du service d'application des peines, de la détention qui demandent des avis impossibles à rendre dans les délais dans un tel contexte.***

### **Absence de toute règle de sécurité :**

Les bureaux d'entretien en détention ne sont pas adaptés aux règles élémentaires de sécurisation des locaux. Des box minuscules, type « placard » , des CPIP dos au mur et bloqués par la table et les détenus, des boutons-poussoir non atteignables.

Depuis plusieurs mois, les collègues ont été sommés par la direction de l'établissement de justifier tout entretien au 1<sup>er</sup> étage (entretiens programmés à cette étage pour des raisons de sécurité).

De plus, ils se retrouvent confrontés à des refus de pouvoir les assumer ou à des réflexions désobligeantes de la part de certains personnels de détention.

***Doit-on rappeler à l'administration pénitentiaire qu'il relève de sa responsabilité d'assurer à ses agents des conditions de travail dignes dans un environnement sécurisé ?***

#### **Conditions d'exercice :**

Les ordinateurs ne fonctionnant pas dans les box d'entretien, les agents du SPIP demandent la possibilité de se présenter en détention munis de leurs outils de travail, en somme, leurs téléphones et ordinateurs portables professionnels avec la connexion utile mise en place (VPN).

De plus, la fourniture des moyens matériels tels que les stylos, chaises, piles pour les téléphones fixes...

#### **Attitude de la direction de détention :**

Certaines personnes se permettent d'invectiver nos collègues concernant des axes de travail qui ne les concernent pas allant même jusqu'à reprocher aux CPIP d'avoir exposé leurs conditions de travail lors des entretiens avec la contrôleur générale des lieux de privation de liberté.

**FO Justice CPIP** tient à mettre en garde tout manquement au code de déontologie et fera front avec les collègues du SPIP face à tout acte ou parole pouvant s'apparenter à du harcèlement ou de la menace.

**FO Justice CPIP demande une aide d'urgence aux collègues du SPIP antenne de Gradignan car la situation est explosive. Cette situation relève de la maltraitance institutionnelle.**

**Nous sollicitons également le versement de la prime de surencombrement aux personnels du SPIP.**

## **Journée de Cohésion**

---

Les agents des SPIP MO et MF nous ont fait part de la mise en place d'une journée de cohésion.

Si **FO Justice CPIP** porte dans ses revendications, l'instauration d'une journée de cohésion, le format proposé par le SPIP de Bordeaux semble générateur de tensions.

Tout d'abord, l'aspect obligatoire d'une journée dans le but de créer du lien entre les agents nous semble inapproprié.

De plus, les agents reprochent l'absence de concertation avec les équipes dans leur ensemble, une concertation qui aurait pu déboucher sur un projet bien plus porteur de cohésion.

Pour finir, les activités proposées ne laissent pas la possibilité aux personnes souffrant de difficultés physiques de pouvoir profiter de cette journée.

Aussi nous demandons à la direction de revoir l'aspect obligatoire en autorisant les collègues ne souhaitant pas s'y rendre d'en faire la demande et d'envisager à l'avenir l'instauration d'un groupe de travail dans ce sens.

**FO Justice CPIP reste disponible via sa représentante sur la DISP de BORDEAUX, Mme RAFFIN Nathalie pour tout échange concernant les points soulevés dans ce compte-rendu.**

**FO Justice CPIP – le 28/09/2022.**